

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N 46/2026

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : vingt-sept avril

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique VALOIS,

1^{ère} Adjointe,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**PARTICIPATION DE
LA COMMUNE AU
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU GRAND
VALLAT -
EXERCICE 2026 -**

-PROCURATIONS :

- M. Franck CALDERINI à Mme Emilie COSSU

- M. Patrick GARGUILO à M. Robert CANAMAS

- M. Bernard NEDJAR à M. Philippe ARDHUIN

Monsieur Philippe ARDHUIN ne prend pas part au vote car il est Président du SIGV, et de ce fait, la procuration de Monsieur Bernard NEDJAR est annulée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du « SIGV » approuvant les quotes-parts des Communes de Simiane-Collongue, de Bouc-Bel-Air et de Cabriès ;

Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

D'APPROUVER les quotes-parts des communes de Bouc-Bel-Air et de Cabriès :

- Pour la Commune de Bouc-Bel-Air : 668 963,27 €.

- Pour la Commune de Cabriès : 429 814,43 €

- DECIDE :

D'AFFECTER la somme de 254 441,30 € correspondant à la quote-part 2026 de la Commune de Simiane-Collongue au SIGV.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :**

**Publié ou Notifié
le : 29/04/2029**

La Première Adjointe
Dominique VALOIS

